



## Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons,

Toujours fidèle à mes informations concernant le travail de l'équipe municipale, je vous adresse ces brèves, accompagnées de plusieurs documents:

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- La fiche de randonnée présentant notre circuit communal. Celui-ci est balisé et entretenu chaque année. N'hésitez pas à le (re-)découvrir !
- Une carte postale réalisée à notre demande par Monsieur Éric Martin de Beaujeu, que nous avons souhaitée vous offrir. Dans le même esprit, cette illustration sera déclinée en affiche A3 et sera disponible prochainement dans les pôles touristiques de la Communauté de Communes. Une version « hiver » est à l'étude. Elle pourra servir de carte de vœux en fin d'année pour ceux en quête d'idées nouvelles.
- Le journal trimestriel de la Communauté de Communes.

### Budget 2025 :

Comme chaque année à cette époque, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif et à anticiper les dépenses de la commune. Le budget 2024 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 129 153€ que nous attribuons au budget investissement.

Les taux d'imposition restent inchangés pour cette année 2025 et se traduisent ainsi: €

- Taxe foncière bâtie (TFB) 25.60 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) 29.16 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) 10.43 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été votée par le Conseil Communautaire le 27 mars 2025 à 8,30 %

Bien sûr, pour ceux qui le souhaitent, notre budget est consultable en mairie. Les grands chiffres seront transcrits dans le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 avril 2025, consultable très prochainement sur le site internet de la commune.

### Salle des fêtes :

Nous rencontrons actuellement d'importants problèmes concernant le plafond de notre salle des fêtes. Celui-ci est affecté par l'humidité qui s'est formé entre la nouvelle isolation projetée et l'ancienne structure isolante et phonique. Grâce à l'intervention de l'entreprise AGI et à l'engagement de plusieurs conseillers municipaux, nous avons toutefois réussi à maintenir la fête des conscrits.

Dans la nuit du 9 au 10 février, c'est une autre section du plafond qui s'est désolidarisé perturbant une nouvelle fois nos réservations : Country le mardi soir, gym le mercredi soir, et une commission des maires le jeudi 13 février... Il a fallu l'acharnement de tous pour réussir à maintenir l'utilisation de cette salle.

Nous avons en effet constaté que, au-dessus de l'isolation phonique constituée de 4 cm de bois compressé, la laine de verre avait disparu en partie, détériorée par une intrusion de fouines. Les nombreuses déjections retrouvées confirment bien que ces animaux ont occupé les lieux de manière prolongée.

Nous sommes actuellement dans l'attente de l'intervention de l'expert d'assurance et dans l'espoir d'une éventuelle prise en charge. Toutefois, il est d'ores et déjà certain que des travaux conséquents seront nécessaires sur la toiture.

## Assainissement collectif :



Comme mentionné lors de mes vœux du 5 janvier dernier, la gestion de l'assainissement collectif de notre commune est assurée par un délégué : l'entreprise SUEZ, basée à Anse. Le contrat en cours, initialement prévu jusqu'au 30 septembre 2024, a été prolongé d'une année.

Pourquoi une année? D'une part, parce que la législation actuelle ne permet guère de prolongation au-delà de cette durée. Mais surtout, afin de suivre les orientations de l'État concernant le transfert des compétences "Eau" et "Assainissement" des communes vers les EPCI. Ce sujet fait aujourd'hui débat au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), de son côté, n'a pas attendu ces évolutions pour engager cette réflexion : ce sujet est à l'étude depuis déjà plusieurs années. Dans le respect des procédures de commande publique, la CCSB a recruté un bureau d'études chargé d'accompagner ce transfert et d'élaborer un schéma directeur à l'échelle communautaire. Ce document stratégique devrait être finalisé d'ici le milieu de l'année.

À terme, il s'agira de mettre en place un service intercommunal capable de répondre aux attentes des collectivités, mais aussi des usagers. C'est pourquoi nous avons décidé de manière collégiale que, quelles que soient les futures décisions gouvernementales, notre territoire procédera à la fusion des compétences "Eau" et "Assainissement".

En ce qui concerne les Délégations de Service Public, nous avons fixé comme objectif l'horizon 2030-2032. Ce délai permettra à la Communauté de Communes de disposer du temps nécessaire pour définir et mettre en place son mode de gestion de l'eau et de l'assainissement : que ce soit par le biais d'une nouvelle délégation de service public ou en gestion directe. Partant de cet objectif, nous relançons à l'échelle communale une nouvelle Délégation de Service Public, pour une durée de 5 ans et 3 mois, portant l'échéance au 1er janvier 2030.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre marché public, le bureau d'études IRH a été retenu. L'ensemble des interventions de SUEZ sur notre réseau d'assainissement a été analysé avec attention. Il en ressort plusieurs dysfonctionnements, non imputables à l'entreprise SUEZ, mais liés à certains usagers raccordés au réseau d'assainissement. En effet, certains utilisent des sources d'eau extérieures au réseau public d'alimentation en eau potable, sans pour autant s'acquitter du service d'assainissement correspondant.



Conformément à l'article R.2224-19-4 du Code général des collectivités territoriales, les usagers dont l'alimentation en eau provient à la fois du réseau public de distribution et d'une ressource alternative (source, puits, forage, récupération d'eau de pluie, etc.) sont tenus de déclarer leur consommation. Celle-ci doit être mesurée à l'aide de dispositifs de

comptage installés et entretenus par l'usager lui-même. Les relevés doivent ensuite être transmis par ce dernier au service en charge de la facturation de la redevance.

À partir de ce constat, nous avons procédé à l'analyse des consommations moyennes des foyers de la commune. Il a été décidé qu'un volume minimum annuel de 60 m<sup>3</sup> sera désormais facturé à tous les usagers du service d'assainissement ne déclarant pas, ou déclarant très peu, de consommation d'eau. J'invite donc les personnes concernées à transmettre leurs relevés de consommation afin d'éviter toute facturation estimative.

## Travaux de rénovation énergétique de la mairie :

Le programme de travaux est désormais finalisé. La première étape consistera en la réfection de la toiture. Les huisseries et les volets seront remplacés. Nous prévoyons également l'isolation :

- du grenier de la mairie, avec la pose d'un plancher isolé,
- du plancher supérieur de l'appartement par soufflage de laine
- du mur séparant le grenier de l'appartement.
- extérieure, qui sera réalisée sur les murs Ouest et Nord-Est, correspondant aux façades côté square et côté église.

La chaudière sera remplacée, ainsi que l'ensemble des équipements de chauffage. Nous privilégions l'installation de pompes à chaleur air/eau, en séparant l'appartement de la mairie. La salle des mariages sera rénovée.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 373 837 euros HT. Pour financer cette opération, nous avons sollicité une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 60 % et une aide du Département pour 20 % du montant hors taxe.

## Voirie 2025



Pour cette année il avait été proposé de poursuivre et finaliser la montée de Joye, entre le Suchet et les Ayets, puis de procéder à la réfection de l'impasse du Morin. Il était également prévu de remplacer les barrières de sécurité sur le pont au lieu-dit Châtillon.

Lors du dernier Conseil Municipal, Fleury SIVIGNON a fait savoir que ces travaux étaient désormais terminés et que seules les barrières sur le pont de Châtillon restaient à poser.

## Ecole :

Nous allons enfin pouvoir réaliser l'inauguration des travaux de rénovation énergétique de l'école, les subventions étant enfin toutes parvenues fin juillet dernier. Cette cérémonie se déroulera le 20 juin 2025 à 18h30. Lors de cet événement, je vous présenterai les chiffres relatifs aux travaux ainsi que les aides obtenues.



Ce sera également l'occasion de découvrir le projet pédagogique des élèves, une curiosité à ne pas manquer ! Cette date permettra de clôturer l'année scolaire en compagnie des enseignantes et des parents d'élèves.

## Concert Festiv'Eté

Vous avez été un certain nombre à me demander si nous allions renouveler une soirée musicale d'été. Ce principe de fête de village autour de la musique et du chant remporte en effet un vif succès.

Si nous n'avons pas organisé cet évènement l'an dernier, c'était principalement en raison de l'absence de spectacle ayant retenu notre attention. Le service Culture de la CCSB, qui finance en grande partie ce spectacle, a été à notre écoute cette année et nous a suggéré un spectacle répondant à nos attentes. Nous aurons donc l'occasion de nous retrouver le samedi 19 juillet à 19h pour profiter du spectacle musical « Les Michels ».

Un repas champêtre organisé par le Sou des Ecoles suivra ce spectacle, puis à la tombée de la nuit, un feu d'artifice clôturera cette soirée.

## PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à vocation Habitation)



Le Comité de suivi, dont je fais partie, travaille actuellement à l'écriture des phases réglementaires, couvrant la dimension urbaine, architecturale, environnementale et paysagère. Un second volet se concentre sur les destinations, la mixité sociale et fonctionnelle, ainsi que sur les règles relatives au stationnement, aux accès et aux voiries. Un troisième volet déterminera les densités, les implantations et les règles de hauteur. Nous visons une validation définitive d'ici décembre 2025.

## Calendrier des fêtes :

- 8 Mai : Marché aux Fleurs (Sou des Ecoles)
- 20 juin : Inauguration des Travaux de l'Ecole
- 21 juin : Fête du Hameau des Montgolfier (Association au Coeur de la Diversité)
- 28 juin : Fête de l'Eté ( Classe en 6)
- 11 juillet : Pétanque Détente ( FestiLoisirs)
- 19 juillet : Spectacle Festiv'Eté « Les Michels » (repas/buvette : Sou des Ecoles)
- 27 juillet : Pique Nique d'Eté (FestiLoisirs)
- 19 octobre : Marche des Châtaignes (Sou des Ecoles)
- 25 octobre : Choucroute (FestiLoisirs)



## Ouverture de la mairie :

Pour rappel, la mairie est ouverte au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00. Une prise de rendez-vous est possible les après-midi en fonction des impératifs de notre secrétaire.

Je reste bien entendu à votre écoute et disponible pour toutes prises de rendez-vous et rencontre.

Jean-Michel MOREY

Maire